



FAVORISER L'ACCES A DES BÂTIMENTS PERFORMANTS AU PLAN ENERGETIQUE EN OCCITANIE



Éditorial du Président

Des propositions innovantes en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments

En adoptant à l'unanimité un rapport dédié à la qualité environnementale des bâtiments et à la rénovation énergétique, le CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a fait oeuvre de pédagogie sur des enjeux qui concernent tous les habitants de la région.

Le plan d'urgence en faveur des bâtiments et des travaux publics que réclamait le CESER depuis 2009 est mis en oeuvre par la Région avec le Plan Marshall. Il permet d'injecter des financements supplémentaires dans la rénovation et la construction.

L'usage de matériaux issus des filières de proximité permet aussi de consolider des secteurs d'activité traditionnels: le bois, la pierre... et donc de renforcer nos activités de production de biens.

Ces enjeux de la formation, de qualifications nouvelles, doivent aussi permettre la mise en oeuvre d'innovations dans les procédés et la technique.

L'Agence régionale de l'énergie qui sera créée doit être le fer de lance d'une politique nouvelle qui concerne tous les citoyens.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Claude LOPEZ
Président de la Commission
Politiques Environnementales
et Énergétiques



Marie-Laure CAMBUS
Rapporteuse

Synthèse de l'avis voté le 26 Octobre 2017 et préparé par la Commission Politiques Environnementales et Énergétiques

LA REGION OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE A POUR OBJECTIF DE DEVENIR LA 1ERE REGION A ENERGIE POSITIVE D'EUROPE D'ICI 2050

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, définie comme l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information, sensibiliser les habitants et promouvoir les actions en matière de rénovation énergétique, a la charge de favoriser, sur son territoire, l'accès à des bâtiments de haute qualité environnementale notamment par :

- ◆ la mise en place de plateformes de la rénovation énergétique ;
- ◆ la mise en pratique d'appels à projets exemplaires.

Elle est en outre garante de la bonne adéquation entre l'offre de formation initiale et les besoins des entreprises pour répondre aux défis techniques de construction en matière de transition énergétique.

Fort de cette reconnaissance et des engagements antérieurs des deux anciennes Régions, la Région Occitanie a pour ambition d'amener progressivement le territoire régional à devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

LA RENOVATION DES BÂTIMENTS, UN ENJEU MAJEUR POUR LA REGION

Actuellement, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 45 % de la consommation d'énergie finale régionale, principalement pour les besoins de chauffage et de climatisation, devant les transports (38 %). Le renouvellement du parc étant de l'ordre de 1 % par an, la rénovation des bâtiments existants représente l'enjeu principal. Avec son « Plan Marshall » pour relancer le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région souhaite, entre autres, stimuler les travaux de rénovation énergétique des logements privés et sociaux, ainsi que des bâtiments publics.



©fotolia Ingo Bartussek

L'APPROCHE DU CESER SUR LA QUESTION DE LA RENOVATION ET DE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ECO-PERFORMANTS

Le CESER s'est questionné sur la nature des dispositifs à mobiliser pour rénover ou construire à coût maîtrisé des bâtiments résidentiels ou tertiaires éco-performants qui intègrent la production locale d'énergies renouvelables, tout en tenant compte des spécificités des acteurs-cibles : les particuliers en habitat individuel, les copropriétés et les occupants de bâtiments tertiaires.

Les réflexions ont été menées selon une approche systémique et prospective qui inclut les notions d'énergie grise et d'équité sociale. Elle entend examiner en outre l'articulation et les cohérences à apporter en relation avec la politique Région à Énergie Positive (REPOS) à travers la future Agence de l'Énergie et du Climat et les enjeux des acteurs locaux dans un contexte de fusion régionale.

LES PRECONISATIONS DU CESER

ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

- 1 Faire de la future Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) le bras armé de la Région**
L'AREC servira de point d'accroche des politiques REPOS et facilitera leurs mises en pratique à partir de diagnostics, de création de guichets uniques et de mutualisation de connaissances (inciter les groupements de professionnels, promotion des ressources locales, accompagner les réponses/conceptions d'appels d'offres, promotion des technologies simples d'utilisation...).
- 2 Faciliter, diversifier et améliorer la communication sur les enjeux de la rénovation énergétique et sur les dispositifs existants et à venir**
Décliner cette communication poussée au plus près des territoires et inclure des explications des attendus du SRADET à destination des collectivités infrarégionales.
- 3 Faire la promotion des projets citoyens, impliquer les territoires dans la mise en pratique et accroître le niveau d'exigence des appels à projets (recours aux éco-matériaux et aux éco-conceptions)**

SENSIBILISER ET FORMER DES PUBLICS CONCERNES SUR LA QUESTION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

- 4 Sensibiliser régulièrement les citoyens:** favoriser l'assistance à maîtrise d'ouvrage
Cette sensibilisation permettra de changer les comportements de consommation des citoyens sur la durée, d'expliquer les enjeux de la rénovation énergétique, le fonctionnement des nouveaux appareils et de promouvoir les retours d'expériences réussies.
- 5 Renforcer ou créer des offres de formations pour les acteurs du territoire**
Informer et former (via l'INSET, le CNFPT, les CFA, les lycées professionnels...) les élus, techniciens et travailleurs sociaux ou professionnels en lien avec des associations et des groupements de professionnels, sur la transition énergétique. La co-construction de cette formation serait réalisée avec les acteurs de terrain et coordonnée par l'AREC.

DEVELOPPER LA GAMME DES LEVIERS FINANCIERS

- 6 Prise en charge du rôle de tiers-financeur sur le territoire par la Région**
Ce rôle pourrait être assigné à l'AREC, si son statut le lui permet, et permettrait de limiter au maximum les freins financiers potentiels des rénovations et des constructions. Ce dispositif serait un levier efficace pour les rénovation au sein de copropriété, notamment.
- 7 Mise en place d'un dispositif régional de garantie (avec éventuellement la BPI)**
Cela permettrait de générer un effet de levier auprès des organismes de crédit pour le financement des opérations de rénovation profonde ou de constructions très performantes.
- 8 Réalisation par l'AREC d'efforts de négociations plus poussées auprès des banques**
Les négociations de prêts à taux préférentiels par l'AREC auront pour but d'inciter la population à rénover leurs biens.



DES IDEES-FORCES POUR LE CESER

La création de l'Agence Régionale de l'Energie (AREC), le fer de lance de la politique énergétique proposée par le CESER

Cette politique énergétique ambitieuse s'appuie sur de nombreuses actions, certaines financières et d'accompagnement déjà en place (appels à projets, éco-chèques...), mais surtout sur la création et la conception de l'AREC qui serait opérationnelle en 2018.

La mission principale de l'Agence, pour le CESER, sera de coordonner les acteurs déjà présents, de réaliser le rôle d'appui financier nécessaire à la mise en pratique de la politique régionale, notamment par la création d'une structure de tiers-financement mais aussi de réaliser et d'améliorer toute la démarche sociologique et de sensibilisation qui est indispensable aux changements de pratiques des habitants. Cette agence devrait être le bras armé de la Région afin que ses actions soient prépondérantes pour la suite de la démarche régionale.

Des préconisations touchant l'AREC mais également les citoyens et les acteurs territoriaux

Le CESER a orienté son avis sur les possibles actions réalisables par l'agence pour pleinement remplir les objectifs ambitieux de la politique énergétique régionale et pour bonifier ses actions en mettant en cohérence toutes les démarches territoriales. Les préconisations touchent aussi les acteurs et les professionnels travaillant déjà sur le sujet localement ainsi que les habitants qui doivent être mis à contribution, que ce soit par des rénovations de leurs habitations mais aussi par une sensibilisation de ceux-ci afin d'amorcer des changements de pratiques essentiels pour une utilisation optimale des bâtiments éco-performants. Ceci passe par des temps de sensibilisation, des manifestations tels que « La nuit de la thermographie » ainsi que des phases d'apprentissage pour mieux appréhender les fonctionnements des nouveaux systèmes.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-mip.fr>

Chargé de mission : Thibaut VIGOUROUX ■ thibaut.vigouroux@laregion.fr ■ tél : +33 4 34 35 77 56

Secrétariat : Véronique PAPA ■ veronique.papa@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 80 93